

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française - Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de MURET

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février 2024, le Conseil Municipal de la commune de Longages dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DALLARD Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absents ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
23	18	4	1	06/02/2024

D2024-02-2

Présents : M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

M. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Odette PONS, M. Jean-Louis EYCHENNE, Adjoints.

M. Laurent CERON, Mme Sandrine CORATO, Mme Laurence COUTENCEAU, Mme Corinne DELHOM, M. Pierre DELMAS, M. Marc DELSOUC, M. Jacques FADEUILHE, Mme Marie-Claude FEUILLERAC, Mme Amélie GRIEU, Mme Sandrine LACROIX, M. Christophe LAVERGNE, M. Daniel PIN, Mme Arlette ROUMY, M. Patrick RASSINEUX.

Procurations : M. Daniel DEJEAN donne procuration à Jean-Michel DALLARD. Mme Lucie HIPPOLYTE donne procuration à Mme Sandrine LACROIX. Mme Stéphanie MINETTI donne procuration à Corine DELHOM. M. Vivien BENTAJOU donne procuration à Mme Laurence COUTENCEAU.

Absent excusé : Mme Alexandra COSTES

Secrétaire de Séance : Mme Odette PONS

OBJET : MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

La France est le seul pays de l'Union européenne qui n'a pas atteint ses objectifs en matière de développement des énergies renouvelables : en 2020, les EnR représentaient 19 % du mix énergétique, contre un objectif de 23 %.

En application de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la commune de Longages a défini son projet de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui s'articule autour de quatre axes :

1. Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ;
2. Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables ;
3. Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables ;
4. Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

A noter que ces zones ont pour vocation d'accélérer les futurs projets énergétiques. Néanmoins, il ne sera pas obligatoire pour la commune, les habitants ou les entreprises de développer des énergies renouvelables dans ces zones. De plus, hors de ces zones, il sera tout de même possible d'installer des projets d'énergies renouvelables.



La commune de Longages a retenu le principe d'organiser une concertation préalable ayant pour objet d'assurer l'information sur ce projet et de recueillir les observations et propositions du public.

Après avis de la commission urbanisme réunie le 30 janvier 2024, Monsieur le Maire propose les modalités de concertation publique suivantes :

La concertation se déroulera du jeudi 15 février 2024 au 23 février 2024

L'information du public et le recueil de ses observations et propositions sont assurés au moyen de différents dispositifs :

- o Panneaux d'affichage en mairie
- o Registre d'observations disponible en mairie (selon les horaires d'ouverture au public)
- o Affichage sur le site internet de la commune des documents de concertation ; Le public pourra faire parvenir ses observations par mail, à l'adresse urbanisme@longages.fr , qui seront ajoutées au registre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les modalités de concertation du public sur le projet de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, telles que décrites ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Certifié exécutoire par Jean-Michel DALLARD, Maire
Notifié le 16 février 2024
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 16 février 2024
Et l'acquiescement reçu sous le numéro de certificat :
Et de la publication le 16 février 2024
Fait en mairie de Longages, le 16 février 2024

Fait à Longages le, 16/02/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

J.M. DALLARD



Odette PONS

Affiché en Mairie le 16 février 2024
Jusqu'au 16 mars 2024.